honnête et loyale. Il faudra pour cela des pouparlers, des consultations et des négociations avec le peuple indien, individus, bandes ou associations ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux.

Cette déclaration émane d'un gouvernement digne de confiance, qui s'efforce vraiment de régler un problème qui tourmente notre pays depuis la Confédération. On a essayé aujour-d'hui, d'une façon lamentable et honteuse à mes yeux, de donner l'impression que le gouvernement et ceux qui l'appuient font un effort délibéré pour délaisser les intérêts légitimes des Indiens.

Or, on peut lire dans le rapport, sous le titre: «Mesures immédiates» le passage suivant:

Certains changements interviendront rapidement. D'autres ne seront réalisés qu'à plus long terme. D'ici cinq ans le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aura cessé de s'occuper des Affaires indiennes; les nouvelles lois seront en vigueur et les programmes actuels auront été confiés à d'autres organismes. Pendant un certain temps encore les terres indiennes exigeront une attention particulière.

Ces délais ne sont qu'approximatifs, et je me permets de rappeler de nouveau à la Chambre que le gouvernement a dit qu'il était disposé à discuter. J'estime qu'il n'est opportun pour aucun parti politique au Canada de troubler l'atmosphère en insinuant que les mobiles du gouvernement ou de quiconque ne sont indignes. A mon avis, le parti qui parraine cette résolution ne devrait pas céder à la tentation de cultiver les malentendus. Il est facile de dire qu'on ne reproche pas aux Indiens de prendre le sentier de la guerre dans l'espoir de quelques avantages supplémentaires, mais l'on se rendrait plus utile en travaillant d'une manière constructive avec les Indiens afin de les rendent pleinement égaux dans la société canadienne. Il s'agit pour cela de les assurer que le Parlement comprend assez de gens consciencieux, qui veilleront à ce qu'on ne fasse pas fi de leurs droits.

• (3.30 p.m.)

Il incombe à une opposition responsable de veiller à ce que les Indiens en soient informés. Étant donné toutes les réunions tenues dans cette enceinte avec les conservateurs, les libéraux, et autres députés, nul ne peut prétendre que tel de ses collègues se désintéresse des problèmes des Indiens. Il est injuste et indigne d'insinuer que certains députés cherchent en fait à se débarrasser d'une responsabilité qui leur incombe légalement et en toute justice.

Ayant parlé avec mes associés du parti libéral, je constate que le programme proposé permettra aux Indiens de faire de grands progrès, mais seulement après des entretiens approfondis, comme l'a expliqué le ministre dans sa déclaration initiale. A mon avis, ils ne devraient perdre aucun des droits qu'ils possèdent actuellement, et je pense que tous les députés sont de mon avis là-dessus.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir cette occasion, cet après-midi, de faire quelques commentaires, car je n'ai pu malheureusement être présent à la Chambre lorsque le ministre a fait sa déclaration. Cependant, je l'ai lue avec un certain optimisme, quoique j'aie un certain nombre de réserves à faire à son sujet, réserves que j'aimerais exposer de façon constructive.

M. Marchand: J'ai également des réserves à faire.

L'hon. M. Stanfield: Je suis heureux de voir en face de moi une audience plus animée que celle d'hier, monsieur l'Orateur. Toutefois, comme je suis limité à 20 minutes, j'aimerais utiliser mon temps de la façon la plus constructive possible.

La partie litigieuse des propositions du ministre a trait aux relations entre le gouvernement et les autres groupes, d'une part, et les relations avec les gouvernements provinciaux, d'autre part, surtout bien entendu, les relations avec les Indiens.

En ce qui concerne les relations avec les gouvernements provinciaux, on semble simplement vouloir transférer certaines fonctions apparemment très coûteuses qui sont maintenant assumées par Ottawa, fonctions que le ministre espère sans doute voir s'améliorer. Toutefois, rien ne garantit qu'il en sera ainsi, car rien ne garantit le transfert de revenus proportionnels aux responsabilités que le ministre envisage de céder aux provinces.

En effet, dans sa déclaration, le ministre envisageait précisément la réduction, puis la disparition de la contribution du gouvernement au bout d'un certain temps. Une telle déclaration n'est pas de nature à encourager les ministres provinciaux responsables, non plus que les Indiens.

Bien entendu, c'est le même gouvernement qui promettait qu'il n'y aurait plus d'autre programme comme l'assurance frais médicaux, entendant par là qu'il n'y aurait plus de ces arrangements avec les provinces, dictés de façon unilatérale. Pourtant, cette proposition, une fois de plus semble clairement indi-